

# PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

2014-02-03

**À UNE SÉANCE ORDINAIRE** du conseil municipal, tenue à 19 h le 3 février 2014 à la salle du conseil au 3115, chemin Capelton, North Hatley

**SONT PRÉSENTS** la conseillère et les conseillers suivants : Madame Sylvie Cassar et Messieurs Claude B. Meilleur, Patrick Clowery, Guy Larkin, Jacques Bogenez et Vincent Fontaine

**FORMANT QUORUM** sous la présidence du maire Monsieur Martin Primeau,

**EST AUSSI PRÉSENTE** Madame Liane Breton, directrice générale

## ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux du 13 janvier 2014
4. Suites aux procès-verbaux du 13 janvier 2014
5. Adoption du procès-verbal du 21 janvier 2014
6. Suites au procès-verbal du 21 janvier 2014
7. Période de questions des citoyens et visiteurs
8. Adoption du règlement n° 2013- 09
9. Adoption du règlement 2013-10
10. Avis de motion règlement n° 2014-03
11. Adoption du premier projet règlement n° 2014-03
12. Avis de motion du règlement n° 2014-04
13. Adoption du premier projet du règlement n° 2014-04
14. Avis de motion du règlement n° 2014-05
15. Adoption du premier projet du règlement n° 2014-05
16. Avis de motion du règlement n° 2014-06
17. Adoption du premier projet du règlement n° 2014-06
18. Avis de motion du règlement n° 2014-07
19. Adoption du premier projet du règlement n° 2014-07
20. Entrées de service conduites d'eau potable secteur Hatley Acres
21. Nomination membres du comité de sécurité civile
22. Avis de motion n° 2014-08 relatif à la vitesse permise sur le chemin Sherbrooke
23. Services professionnels d'architectes
24. Adoption des comptes à payer
25. Correspondance
26. Divers
27. Clôture de la séance

14-02-03.01

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire constate le quorum à 19 h et déclare la séance ouverte.

14-02-03.02

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

#### **IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY**

**ET RÉSOLU QUE** l'ordre du jour soit adopté et approuvé tel qu'il est présenté.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

14-02-03.03

### **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 13 JANVIER 2014**

#### **IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ**

**ET RÉSOLU QUE** les procès-verbaux de la séance du 13 janvier 2014 soient adoptés tels qu'ils sont présentés.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

14-02-03.04

### **SUITES AUX PROCÈS-VERBAUX DU 13 JANVIER 2014**

Aucune suite

## PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

14-02-03.05

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 JANVIER 2014**

#### **IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY**

**ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance du 21 janvier 2014 soit adopté tel qu'il est présenté.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

14-02-03.06

### **SUITES AU PROCÈS-VERBAL DU 21 JANVIER 2014**

Aucune suite

14-02-03.07

### **PÉRIODE DE QUESTIONS DES VISITEURS**

Monsieur David Wright est présent et demande quelle est l'étendue des terrains appartenant à la municipalité le long de la rivière Massawippi et si nous avons l'intention de développer ces terrains dans un avenir rapproché.

Monsieur Primeau indique que la superficie est d'environ 400 acres et que oui le long de la vallée Massawippi il y aurait éventuellement des projets à réaliser.

14-02-03.08

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2013-09**

**ATTENDU QUE** la municipalité du Canton de Hatley a le pouvoir, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, de modifier son règlement de zonage;

**ATTENDU QU'**il souhaitable de revoir le zonage du Mont Hatley suite au démantèlement du Centre récréotouristique Montjoye et de se conformer au règlement numéro 13-11 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC Memphrémagog;

**ATTENDU QU'**il est opportun de définir les usages autorisés dans la nouvelle zone RT-12 et d'établir les normes d'implantation s'y rapportant;

**ATTENDU QU'**il est souhaitable de définir les règles spécifiques d'abattage et les travaux de remblai et de déblai spécifique permis pour la nouvelle zone RT-12 comprise dans le corridor de la rivière Massawippi;

**ATTENDU QU'**il est opportun d'ajouter la zone RT-11 comme zone comprise dans le corridor de la rivière Massawippi pour l'application des normes spécifiques de remblai et de déblai (article 85.4);

**ATTENDU QU'**il est souhaitable de déterminer le type d'enseigne autorisé dans la nouvelle zone RT-12 et les normes diverses d'affichage s'y rapportant;

**ATTENDU QU'**il est souhaitable de permettre l'agrandissement d'une auberge existante au 1<sup>er</sup> octobre 2013 jusqu'à concurrence de 16 chambres dans la zone RV-2;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a dûment été donné lors d'une séance tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2013;

#### **PAR CONSÉQUENT**

#### **IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR**

**ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal adopte le règlement n° 2013-09 modifiant le règlement n° 2000-08 relatif au zonage.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

## PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

14-02-03.09

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2013-10**

**ATTENDU QUE** la municipalité du Canton de Hatley a le pouvoir, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, de modifier son règlement de lotissement;

**ATTENDU QU'**il est nécessaire d'établir pour la nouvelle zone RT-12, les superficies et dimensions minimales des lots non desservis par des réseaux d'aqueduc et d'égout ;

**ATTENDU QUE** la procédure d'adoption applicable a été régulièrement suivie;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a dûment été donné lors d'une séance tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2013;

**PAR CONSÉQUENT**  
**IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE**

**ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal adopte le règlement n° 2013-10 modifiant le règlement n° 2000-09 relatif au lotissement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

14-02-03.10

### **AVIS DE MOTION RÈGLEMENT N° 2014-03**

**CLAUDE B. MEILLEUR** donne avis, par les présentes, que sera présenté pour adoption du conseil le règlement n° 2014-03 modifiant le règlement du plan d'urbanisme n° 2000-07. De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement est remise aux membres présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

14-02-03.11

### **ADOPTION DU PREMIER PROJET RÈGLEMENT N° 2014-03**

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE B. MEILLEUR**

**ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal adopte le premier projet du règlement n° 2014-03 modifiant le règlement du plan d'urbanisme n° 2000-07. Une assemblée de consultation sera tenue le 27 février 2014 à 19 h pour expliquer la teneur du règlement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

14-02-03.12

### **AVIS DE MOTION RÈGLEMENT N° 2014-04**

**JACQUES BOGENEZ** donne avis, par les présentes, que sera présenté pour adoption du conseil le règlement n° 2014-04 modifiant le règlement de zonage n° 2000-08. De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement est remise aux membres présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

14-02-03.13

### **ADOPTION DU PREMIER PROJET RÈGLEMENT N° 2014-04**

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ**

**ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal adopte le premier projet du règlement n° 2014-04 modifiant le règlement de zonage n° 2000-08. Une assemblée de consultation sera tenue le 27 février 2014 à 19 h pour expliquer la teneur du règlement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

## PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

14-02-03.14

### **AVIS DE MOTION RÈGLEMENT N° 2014-05**

**VINCENT FONTAINE** donne avis, par les présentes, que sera présenté pour adoption du conseil le règlement n° 2014-05 modifiant le règlement de lotissement n° 2000-09. De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement est remise aux membres présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

14-02-03.15

### **ADOPTION DU PREMIER PROJET RÈGLEMENT N° 2014-05**

#### **IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE**

**ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal adopte le premier projet du règlement n° 2014-05 modifiant le règlement de lotissement n° 2000-09. Une assemblée de consultation sera tenue le 27 février 2014 à 19 h pour expliquer la teneur du règlement.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

14-02-03.16

### **AVIS DE MOTION RÈGLEMENT N° 2014-06**

**CLAUDE B. MEILLEUR** donne avis, par les présentes, que sera présenté pour adoption du conseil le règlement n° 2014-06 modifiant le règlement de permis et certificats n° 2000-11. De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement est remise aux membres présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

14-02-03.17

### **ADOPTION DU PREMIER PROJET RÈGLEMENT N° 2014-06**

#### **IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE B. MEILLEUR**

**ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal adopte le premier projet du règlement n° 2014-06 modifiant le règlement de permis et certificats n° 2000-11. Une assemblée de consultation sera tenue le 27 février 2014 à 19 h pour expliquer la teneur du règlement.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

14-02-03.18

### **AVIS DE MOTION RÈGLEMENT N° 2014-07**

**JACQUES BOGENEZ** donne avis, par les présentes, que sera présenté pour adoption du conseil le règlement n° 2014-07 modifiant le règlement de PIIA n° 2000-13. De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement est remise aux membres présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

14-02-03.19

### **ADOPTION DU PREMIER PROJET RÈGLEMENT N° 2014-07**

#### **IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ**

**ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal adopte le premier projet du règlement n° 2014-07 modifiant le règlement de PIIA n° 2000-13. Une assemblée de consultation sera tenue le 27 février 2014 à 19 h pour expliquer la teneur du règlement.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

## PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

14-02-03.20

### **ENTRÉES DE SERVICE CONDUITE D'EAU POTABLE SECTEUR HATLEY ACRES**

**ATTENDU QUE** la municipalité doit statuer relativement aux entrées de service en eau potable pour les citoyens le long de la nouvelle conduite reliant le secteur Hatley Acres au réseau de North Hatley empruntant les chemins Highland, Cardinal et une partie du chemin Hatley Acres;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit statuer sur les coûts rattachés à ces entrées de services pour tous les immeubles bâtis ou non bâtis le long de cette nouvelle conduite;

### **PAR CONSÉQUENT IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY**

**ET RÉSOLU QUE** la municipalité du Canton de Hatley accepte de faire des entrées de service (valves) à l'intérieur de ses emprises pour les immeubles bâtis ou non bâtis situés le long de la nouvelle conduite reliant le secteur Hatley Acres au réseau de North Hatley empruntant les chemins Highland, Cardinal et une partie du chemin Hatley Acres;

**ET RÉSOLU QUE** la municipalité du Canton de Hatley exige que les citoyens désirant se brancher à ces nouvelles entrées de services devront payer leur propre branchement à ces dites entrées de services ainsi que tous les coûts rattachés à l'entretien et l'opération du système de distribution d'eau potable de la nouvelle usine.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

14-02-03.21

### **NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE LA SÉCURITÉ CIVILE**

**ATTENDU QUE** la municipalité doit nommer les membres du comité de la sécurité civile;

**ATTENDU QUE** cette nomination est nécessaire depuis le nouveau conseil municipal;

### **PAR CONSÉQUENT IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR**

**ET RÉSOLU QUE** la municipalité du Canton de Hatley nomme au comité de la sécurité civile Messieurs Patrick Clowery comme président, Claude B. Meilleur et monsieur le maire Martin Primeau comme membres du comité.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

14-02-03.22

### **AVIS DE MOTION RÈGLEMENT N° 2014-08**

**PATRICK CLOWERY** donne avis, par les présentes, que sera présenté pour adoption du conseil le règlement n° 2014-08 relatif à la limite de vitesse permise sur le chemin Sherbrooke. De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement est remise aux membres présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

14-02-03.23

### **SERVICES PROFESSIONNELS D'ARCHITECTES**

**ATTENDU QUE** la municipalité a invité deux (2) firmes à soumissionner pour des services professionnels de travaux d'architecture pour un projet de transformation et réaménagement de bâtiment;

**ATTENDU QUE** les deux (2) firmes ont présenté des offres de services;

**ATTENDU QUE** le comité de sélection s'est réuni et que l'analyse du comité a donné les résultats suivants :

## PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

- Jubinville et Associés : 41,52 points
- ADSP Architecture Design. : 48,30 points

**PAR CONSÉQUENT  
IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN**

**ET RÉSOLU QUE** la municipalité du Canton de Hatley octroie le mandat de services professionnels de travaux d'architecture pour un projet de transformation et réaménagement de bâtiment à la firme ADSP Architecture Design au montant de 28 571,29 \$ toutes taxes incluses.

**QUE** la directrice générale soit autorisée à signer les documents contractuels relatifs à ce mandat.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

14-02-03.24

**LISTE DES COMPTES À PAYER**

*La liste des chèques est remise à tous les membres du conseil municipal*

| NOS CHÈQUES FOURNISSEURS | MONTANT       |
|--------------------------|---------------|
| 201301187 à 201301190    |               |
| 201400024 à 201400083    | 147 747,71 \$ |
| Salaires janvier 2014    | 23 128.79 \$  |

**PAR CONSÉQUENT  
IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN**

**ET RÉSOLU QUE** la directrice générale procède au paiement de ces comptes le 4 février 2014.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

14-02-03.25

**CORRESPONDANCE**

Aucune

14-02-03.26

**DIVERS**

Aucun point.

14-02-03.27

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, Claude B. Meilleur propose la clôture de la séance à 19 h 15.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

*Je, Martin Primeau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Martin Primeau  
Maire

---

Liane Breton  
Directrice générale